

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Michaël THOMAS*).

Absents excusés : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Michaël THOMAS (*pouvoir à Mme pascale ROCHERON*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 62

Nombre de pouvoirs : 9

Excusés : 3

N° de l'ordre du jour :

2013.06.23 : Projet de prolongation de la ligne Phébus M vers la gare de Noisy-le-Roi.

□ M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211 18II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération n°2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/10140 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de type 2 pour le réseau de Versailles Grand Parc – Le Chesnay ;

Vu la délibération n°2010-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 décembre 2010 approuvant la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011-0121 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 9 février 2011, relative à l'approbation de la convention partenariale tripartite pour le réseau Versailles Grand Parc – le Chesnay ;

Vu la délibération n°2011/0463 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 1^{er} juin 2011, relative à la délégation de compétence à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et à la commune de Ulis en matière des services réguliers routiers de transport de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011-06-22 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 juin 2011 approuvant la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs sur le secteur du Plateau de Saclay ;

Vu la délibération n°2012-04-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 avril 2012 définissant le programme pluriannuel de développement de cette offre bus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le projet de développement d'offre établi en partenariat avec Phébus ;

Les élus de Versailles Grand Parc ont souhaité prolonger la ligne Phébus M (Le Chesnay-Passy ⇔ Gare de Vaucresson) vers la gare SNCF de Noisy-le-Roi, afin d'établir une liaison cadencée et lisible vers la gare de Vaucresson, via le centre

commercial Parly 2 et l'hôpital Mignot, pour les communes de Noisy-le-Roi, de Bailly et de Rocquencourt.

La mise en service de cette nouvelle offre répond à l'action 1-4 du Plan Local de Déplacements de la région de Versailles et avait été identifiée comme une action prioritaire à mettre en place dès 2013 dans le cadre du programme pluriannuel de développement de l'offre bus de Versailles Grand Parc.

La restructuration consiste à prolonger une ligne Phébus existante à raison d'un bus toutes les 30 minutes en heures de pointe et toutes les 60 minutes en heures creuses, du lundi au samedi avec le même niveau d'offre toute l'année.

En l'état actuel, le montant des charges totales annuelles de ce projet s'élève à 632 000€ HT base 2008.

Les recettes de trafic collectées et reconstituées ont été estimées à 72 000€ HT base 2008.

Les éléments permettant l'instruction de ce projet par le STIF ont été transmis au STIF dans les délais impartis. Les élus de Versailles Grand Parc souhaitent que ce projet soit mis en œuvre dès septembre 2013 et attendent la validation et l'engagement financier du STIF.

La mise en œuvre de ce projet fera l'objet d'un avenant à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du bassin de Versailles Grand Parc – Le Chesnay.

Il est proposé aujourd'hui de réaffirmer le soutien de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en faveur du projet et de fixer la participation annuelle maximale de Versailles Grand Parc au projet à 251 000 € HT base 2008.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *affirme le soutien de Versailles Grand Parc en faveur du prolongement de la ligne Phébus M vers la gare de Noisy-le-Roi ;*
- 2) *fixe la participation financière annuelle maximale de Versailles Grand Parc à ce projet à 251 000 € HT base 2008.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 62

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

078-247800584-20130625-AG23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013